



Publication de juin 2024
de la Revue de l'ACPR

Séminaire Chaire ACPR : Les conseils d'administration interconnectés et la concurrence dans le secteur bancaire italien

Dans le cadre des séminaires mensuels de sa Chaire sur le risque systémique, l'ACPR a accueilli le mercredi 3 avril 2024 Enrico Sette (Banque d'Italie et CEPR) qui a présenté un papier sur les conseils d'administration (CA) interconnectés et la concurrence dans le secteur bancaire.

Ce papier analyse l'effet de la participation croisée des mêmes administrateurs à plusieurs conseils d'administration de banques distinctes sur le niveau des taux d'intérêt fixés par les banques. L'étude exploite un terrain d'essai unique : le marché italien des prêts bancaires aux entreprises au début des années 2010 et l'introduction du décret « Monti » de 2011. Les auteurs utilisent le choc législatif inattendu de 2011 interdisant la pratique des conseils d'administration (CA) interconnectés, fournissant ainsi un cadre empirique idéal pour identifier l'effet de cette pratique d'une façon économétriquement robuste.

Les résultats montrent que l'interdiction des CAs interconnectés a été efficace : les taux d'intérêt sur les relations de crédit traitées (facilités de découvert octroyées par les banques dont les CAs ont été impactés par la loi) ont diminué de 14 à 32 points de base par rapport au groupe de contrôle. Les taux d'intérêt sur les relations de crédit traitées des banques sont devenus plus dispersés, un résultat cohérent avec l'hypothèse selon laquelle les CAs interconnectés favorisent la collusion. En outre, les auteurs constatent un effet hétérogène entre entreprises emprunteuses, avec un bénéfice plus important du décret pour les entreprises qui étaient au départ les plus solides.

Les questions et commentaires de l'auditoire ont porté sur les méthodes économétriques utilisées, notamment l'hypothèse de tendances parallèles affectant les groupes traités et de contrôle avant la réforme de 2011, les implications politiques des résultats, et les mesures potentielles pour réguler plus efficacement les conseils d'administration interconnectés à l'avenir.

Pour mémoire, les séminaires de la Chaire ACPR ont lieu en principe tous les premiers mercredis du mois et sont ouverts aussi bien au personnel de la Banque de France et de l'ACPR qu'à des participants extérieurs. Le prochain séminaire aura lieu le mercredi 22 mai 2024, avec une présentation de Melina Papoutsis de la BCE sur l'impact du coût réglementaire de la réglementation bancaire sur les grands risques.